Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2026-0279
(Lot 5 961 149)

QUE lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 16 novembre 2026, à 20 heures, le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

- Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1190, avenue Lac-Cloutier Nord, sur le lot 5 961 149 du Cadastre du Québec, visant à permettre l'implantation d'un garage en cour avant à 6 mètres de la ligne avant du terrain au lieu du 7,6 mètres prescrit ainsi qu'un pourcentage d'occupation au sol de 34 %, incluant le bâtiment principal et le garage projeté, au lieu du 15 % autorisé, tel que prévu au *Règlement numéro 526-2012 sur le zonage*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Béatrix, le trentième jour du mois d'octobre 2026

Mélissa Charette,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix, déclare avoir publié le présent avis en affichant une copie au bureau de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Béatrix, le trentième jour du mois d'octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le trentième jour du mois d'octobre 2026.

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière